

Le président

Paris, le 5 octobre 2023

Madame, Monsieur,

En complément de ma lettre de mission du 7 juillet 2023 et suite à la décision du 4 octobre 2023, vous trouverez ci-dessous les éléments qui sont ajoutés :

- Lors de la validation du dossier de concertation en séance du 4 octobre 2023, la CNDP a décidé qu'il devait être complété par des informations sur les enjeux du raccordement électrique de 400 kV sur ce secteur, au regard des caractéristiques du territoire concerné.
- Pour respecter le droit à l'information du public, les modalités de la participation intégreront la présence de clients potentiels identifiés du projet. En raison du même motif, vous veillerez en outre à ce que les éléments disponibles de contexte soient portés à la connaissance du public concernant l'existence de projets similaires de production d'hydrogène sur le même territoire ayant vocation à être connectés au réseau MosaHyc.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc Papinutti

Monsieur Luc MARTIN  
Madame Valérie TROMMETTER  
Garant et garante de la concertation préalable –CARLHYNG  
Production d'hydrogène renouvelable et bas carbone- Saint-Avold (57)